



C/33/1 Rev.

ORIGINAL : français

DATE : 19 octobre 1999

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-troisième session ordinaire
Genève, 20 octobre 1999

PROJET D'ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Adoption du compte rendu de la trente-deuxième session ordinaire (document C/32/16 Prov.)
4. Examen de la conformité de la législation de tout État et de toute organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (documents C/33/13, C/33/14, C/33/15 et C/33/16)
5. Compte rendu du Président sur les travaux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève, Suisse) le mercredi 20 octobre 1999 et s'ouvrira à 9 h 30.

6. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1998 (document C/33/2); rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1999 (document C/33/3)
7. État d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/33/9)
8. État d'avancement des travaux du Comité technique et des Groupes de travail techniques (documents C/33/10 et C/33/10 Add.)
9. Examen et approbation du projet de programme et de budget de l'Union pour l'exercice biennal 2000-2001 (documents C/33/4 et C/33/4 Add.)
10. Désignation d'un vérificateur des comptes (document C/33/11)
11. Calendrier des réunions pour 2000 (document C/33/8)
12. Élection du nouveau Président
 - a) du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
 - b) du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
 - c) du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
 - d) du Groupe de travail technique sur les plantes potagères
13. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - a) Rapports des représentants des États (États membres et États observateurs) et des organisations intergouvernementales (documents C/33/12 et C/33/12 Add.)
 - b) Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les États membres et de la coopération entre ces États (documents C/33/5, C/33/6 et C/33/7)
14. Adoption d'un document reflétant les décisions adoptées en session
15. Clôture de la session

[Fin du document]